

Compte-rendu de la réunion

Mise en place de la stratégie « *dépister, tracer, isoler* » Préfecture du Haut-Rhin et DT 68

Mardi 12 mai 2020 de 14 heures à 15 heures 30

CR – Mme Audrey NOACCO – Dr Marcel RUETSCH

PRESENTS

Dr Nicole BOHIC, Médecin Inspecteur détachée IGAS, venue en renfort pour soutenir les réflexions de la Direction Territoriale 68 de l'ARS Grand Est

Dr Catherine BRIDEL, Conseillère médicale – DT du Haut-Rhin - ARS Grand Est

Colonel René CELLIER, Directeur - Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) - Haut-Rhin

Mme Olivia CODACCIONI, Directrice Générale adjointe - ville de de Mulhouse

Dr Wilfrid DANNER, Coordonnateur de la Maison Médicale de Garde de Colmar

M. Hervé FRARE, Trésorier - URPS IDEL Grand Est

M. Jacky FREYSS, Sous-directeur de CPAM du Haut-Rhin

M. Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial 68 – ARS Grand Est

Mme Brigitte LUX, Directrice départementale - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Haut-Rhin

Mme Audrey NOACCO, Chargée de Mission CPTS 67, 68 et 88 – URPS ML Grand Est

Mme Caroline OLIVERI, Responsable coordinateur Département Gestion du risque - CPAM du Haut-Rhin

Dr Marcel RUETSCH, Secrétaire - URPS ML Grand Est

Mme Stéphanie TACHON, Directrice Générale des Services - Conseil Départemental du Haut-Rhin

M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin

Dr Frédéric TRYNISZEWSKI, Président - SOS Médecins 68

NOTES DE SEANCE

Concernant le dépistage,

Il existe **39 points de dépistages sur rendez-vous**.

Parmi les laboratoires haut-rhinois, un seul groupe de laboratoires peut réaliser des tests 24 heures sur 24.

Les laboratoires et les infirmiers pourront prélever aussi durant les week-ends.

Le médecin de garde passera par le laboratoire pour organiser le prélèvement.

Toutefois, les difficultés pour changer les horaires des contrats des salariés des laboratoires et des hôpitaux publics n'ont pas encore été résolues.

En revanche, il n'y aura **pas de difficultés dues à un manque de matériels** (*les laboratoires du Haut-Rhin disposant de suffisamment d'écouvillons et de réactifs pour effectuer jusqu'à 4 700 tests par jour*).

Les comptes rendus du test COVID seront communiqués au médecin traitant par appel téléphonique et moyen sécurisé. Le laboratoire doit également inscrire le nom du patient COVID+ sur Ameli Pro.

M. Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial 68 – ARS Grand Est, s'interroge sur l'organisation des IDE ?

M. Hervé FRARE, Trésorier - URPS IDEL Grand Est, indique que les infirmiers ont reçu un e-mail de leur URPS pour qu'ils puissent faire la formation « *dépistage* ». L'Ordre des IDE travaille également au recensement des infirmiers disponibles pour les prélèvements.

Les laboratoires feront la liste des IDE formés chez eux.

Concernant le suivi des tests, le **Dr Wilfrid DANNER**, Coordonnateur de la Maison Médicale de Garde de Colmar, nous informe que certains laboratoires font les analyses dans un même lieu. Les laboratoires ont donc l'habitude de transporter des prélèvements.

M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin, reformule le processus de dépistage du COVID. Un test est dans un premier temps prescrit, puis réalisé dans un laboratoire habilité. Ce laboratoire transmet ensuite les résultats.

M. Jacky FREYSS, Sous-directeur de CPAM du Haut-Rhin, précise que la transmission des résultats se fait *via* un outil sécurisé au médecin.

Le médecin indique également les informations sur Ameli Pro.

Les résultats du test sont également transmis sur **l'outil SIDEP** (*Système d'Information pour la Déclaration des Essais de Produits de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*).

M. Laurent TOUVET, rappelle que ce qui importe, c'est le nombre de cas positif par jour.

M. Jacky FREYSS lui répond que le système d'information du SIDEP a pour vocation de collecter le nombre de tests et le nombre de tests positifs.

M. Laurent TOUVET se questionne sur le moment où les résultats d'un jour donné peuvent être connus et à qui.

M. Jacky FREYSS répond que les données seront collectées via AMELI Pro → j-1 17 heures jusqu'à j - 17 heures.

L'information interne est remontée et ensuite concaténée au niveau national.

Concernant SIDEP, M FREYSS n'a pas d'information sur les suivis des tests quotidiens de l'outil SIDEP.

M. Laurent TOUVET aborde la question de la détection des cas COVID+ et des cas contacts. Il souhaite connaître les éléments statistiques qui pourront vérifier que les capacités de tests sont suffisantes tous les jours et mettre en alerte, s'il y a lieu ; d'où l'intérêt d'avoir des éléments épidémiologiques.

M. Jacky FREYSS apporte les éléments de réponse suivants :

- Concernant l'outillage Ameli Pro et le dispositif « *Contact COVID* » à destination des professionnels de santé : l'outil sera disponible dès mercredi 13 mai 2020 à 8 heures. Les informations recueillies depuis le 11 mai pourront être ajoutées.

Les informations recueillies sur ce dispositif doivent être traitées dans les 24 heures *via* la brigade Assurance Maladie.

Commentaire (Dr Marcel RUETSCH) : *Est-ce que tous les enquêteurs de la brigade sont interconnectés ? En effet, cela permettrait de regrouper / relier des cas contacts gérés par plusieurs « brigadiers » ? Comment se ferait alors « le suivi statistique », devrait-il être manuel ?*

M. Laurent TOUVET demande si le chiffre moyen de 25 cas contact par cas est exact.

M. Jacky FREYSS répond que ce nombre est réduit avec le confinement mais risque d'augmenter avec le déconfinement. Ce chiffre a été mis en évidence au niveau national.

Il indique également que l'Assurance Maladie ne contactera que les cas contact à risque. Les cas contact à risque négligeable ne seront pas sollicités mais ces contacts figureront quand même dans la base de données du dispositif de l'AM.

Le Préfet du Haut-Rhin indique qu'il est **nécessaire d'anticiper les lieux d'isolement**. Toute l'alerte leur sera utile. Il indique également qu'il faut être sûr que le nombre de tests soit supérieur au nombre total de cas contact. Nous avons besoin des données statistiques.

M. Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial 68 – ARS Grand Est, indique la localisation et la chaîne d'informations sur les lieux de clusters sont nécessaires et ceci se fera de manière efficace et rapide. L'objectif est d'identifier ces cas rapidement et d'effectuer des tests rapidement sur les personnes.

Concernant les patients français inscrits dans la CPAM d'un autre département, la plateforme brigade 68 gèrera.

Concernant les frontaliers, l'Assurance Maladie ne peut pas contacter les assurés hors des frontières.

M. Laurent TOUVET demande ce qu'il en est de l'affiliation des travailleurs salariés ?

M. Jacky FREYSS rappelle que la situation est compliquée. En effet, une partie des personnes sont affiliés en Suisse et d'autres en France.

L'AM ne fait pas le traçage vers la collectivité suisse. On dit au patient malade d'informer son entreprise en Suisse ou en Allemagne.

L'AM indique qu'il n'y a pas de contact/relation entre les Assurances Maladies française, suisse et allemande.

De fait, il n'y a pas de traçage par la brigade 68 dans les collectivités suisses ou allemandes.

Le Dr Frédéric TRYNISZEWSKI, Président - SOS Médecins 68, demande une précision concernant les citoyens résidants en France (*assurés ou non assurés*) et malades COVID+ : auront-ils une fiche sur l'outil de l'Assurance Maladie ?

M. Jacky FREYSS confirme cela sera bien le cas.

Le Dr Frédéric TRYNISZEWSKI souhaite également connaître le nombre de tests totaux réalisés dans les laboratoires (*tests prescrits par les médecins de ville*). En effet, cela pourrait ainsi permettre de connaître le nombre total de tests positifs sur le nombre total de tests effectués.

M. Jacky FREYSS indique que ces éléments seront connus, *via* le SIDEP.

Le Dr Frédéric TRYNISZEWSKI indique que Dr Lionel BARRAND (*Représentant de l'URPS des Biologistes Grand Est*) avait indiqué, lors d'une réunion hier, que les tests ont des faux positifs et des faux négatifs. Il faut également faire attention aux personnes qui insistent pour avoir un test COVID alors même qu'ils n'ont aucun signe et ne sont pas contacts.

Concernant les clusters,

L'Agence Régionale de Santé va rencontrer le chef de service sanitaire des armées pour discuter des conduites à tenir pour gérer les potentiels clusters.

Il sera pris contact avec les casernes de sapeurs-pompiers, les gendarmeries, et la police.

Concernant les casernes du Haut-Rhin (*Régiments du Tchad à Meyenheim ou 152° RI à Colmar*), la règle actuelle est le port d'un masque, la suppression des entraînements corps à corps, l'aménagement des cantines et l'isolement des militaires.

Concernant l'isolement et le respect des gestes barrières,

Le médecin traitant (*ou le médecin de garde selon les horaires*) prescrit l'isolement, de préférence, au domicile. Le suivi renforcé est organisé et coordonné par le médecin traitant.

Le suivi sanitaire est organisé par le médecin traitant ou de garde ; outre les IDE, il ne faut pas oublier la PRAG.

M. Laurent TOUVET demande ce qu'il faut faire lorsqu'un patient refuse l'isolement ?

M. Pierre LESPINASSE indique qu'on ne pourra pas réellement savoir si le patient s'isole réellement (*à part si un médecin ou un médecin fait des visites à domicile*).

Une plateforme pour appeler les patients isolés sera mise en place.

Le Dr Pierre TRYNISZEWSKI demande comment gérer les cas « vulnérables » ? (*Ex : personnes âgées, adolescents*) : il est impossible de les isoler dans les hôtels. Si un aidant est COVID+ et doit être isolé, quelle solution existe-t-il pour les aider ?

La tranche d'âge 25-55 ans respecte les gestes barrières

Au-delà de 55 ans, les consignes sont peu respectées (*port du masques, distanciation*)

Les consignes sont également difficiles à suivre pour les moins de 25 ans.

Les cas contact (*non encore testés*) sont mis en isolement pour éviter de contaminer leurs proches (*surtout s'il s'agit de personnes vulnérables*).

Dans l'hôtel, les personnes à préserver seront dans un étage et les personnes vulnérables à un autre étage.

La durée de l'isolement dans un hôtel n'est pas la même selon qu'il s'agit d'une personne contact (14 jours) ou de personnes infectées.

Le Dr Nicole BOHIC, Médecin Inspecteur détachée IGAS, venue en renfort pour soutenir les réflexions de la Direction Territoriale 68 de l'ARS Grand Est, rappelle que le médecin peut prescrire le passage régulier d'un IDE à domicile. Ce contact quotidien pourra permettre de repérer les difficultés (*dont les difficultés psychologiques*).

Pour clore, la réunion, **M. Jacky FREYSS**, aborde la question du **secret médical**.

Il précise à ce sujet qu'**il n'y aura pas de données médicales transmises à la cellule d'appui**.

Mot d'humeur et commentaires du Dr Marcel RUETSCH

L'ambiance de cette réunion institutionnelle, dirigée par la Préfecture du Haut-Rhin était très formelle. M. Laurent TOUVET m'a paru très formaliste, voire « *pinailleur* ». Le Conseil Départemental, l'Assurance Maladie et la DT 68 de l'ARS Grand Est sont clairement aux ordres. C'est l'Etat qui dirige ; moi qui croyais que les médecins généralistes devaient être le pivot de ce dispositif.

Point positif : **Nous aurons une remontée quotidienne des résultats des tests, la CPAM faisant le point tous les jours à 17 heures.**

Prochaine réunion du groupe de travail « **dépister, tracer, isoler** », **mardi 19 mai 2020 à 14 heures.**